



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2051

Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2051 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 3 727 113 EUROS AUX MJC, CENTRES SOCIAUX, MAISONS DE L'ENFANCE AINSI QU'A DIFFERENTES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- L'éducation populaire à Lyon

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation.

En s'engageant aux côtés des personnes et en leur proposant ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

C'est pourquoi l'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale et s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations et de fédérations qui développent cette démarche au plus près du territoire et de ses habitant-es.

L'éducation populaire concourt en particulier à trois des priorités de la Ville de Lyon :

- une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

Il en est ainsi des 12 maisons des jeunes et de la culture (MJC), des 14 centres sociaux, des 8 maisons de l'enfance, et de différentes associations d'éducation populaire avec lesquelles la Ville de Lyon a construit un partenariat renforcé du fait de leur capacité à répondre aux besoins des publics et de leur contribution déterminante au lien social et au vivre-ensemble.

Elles comptent plus de 45 000 adhérents, et touchent un public lyonnais encore bien plus large au travers des nombreux projets qu'elles conduisent.

Ces 39 associations sont signataires de conventions-cadres pluriannuelles traduisant les objectifs partagés avec la Ville de Lyon pour le développement social et socioculturel des différents quartiers de Lyon. Ces nouvelles conventions-cadres 2022-2025 ont été approuvées par délibération du Conseil municipal n° 2022/1471 en date du 27 janvier 2022, le Conseil municipal ayant approuvé par la même délibération l'attribution à

chacune de ces associations une première tranche de subventions de fonctionnement général pour un montant total de 15 287 329 euros.

II- L'attribution des deuxièmes tranches de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Pour rappel, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Des rencontres techniques et politiques ont ainsi été organisées régulièrement dans l'année.

Ces réunions, parfois en présence des élus de chaque arrondissement délégués à l'éducation populaire, la vie associative, la jeunesse ..., ont permis d'échanger sur l'actualité de chaque association, de leur modèle et situation économiques, des différents projets développés au titre des priorités définies et partagées dans la convention-cadre.

Le renouvellement du partenariat structuré par l'Appel à Initiatives Associatives, et les impacts de la crise sanitaire auront ainsi rythmé l'ensemble des échanges portant sur les projets d'animation des associations conventionnées.

Ces dernières ont maintenu un lien privilégié avec les personnes les plus isolées ou fragiles sur le territoire tout en répondant aux enjeux de transition écologique et sociale.

Le renouvellement des équipes bénévoles et administratrices confirment d'ailleurs le rôle de ces associations comme fédératrices des initiatives locales et comme lieux de participation des habitants-es.

Les modalités de suivi et d'accompagnement se poursuivront dans les prochains mois afin de continuer l'évaluation à moyen et long terme des conséquences économiques de la crise sanitaire sur le fonctionnement des associations.

Conformément aux conventions cadres, il convient d'attribuer à chacune de ces associations une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2022 pour un montant global de **3 727 113** euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacune de ces 39 associations au titre de l'année 2022, est approuvée comme suit :

Associations	Montant voté 1^{ère} tranche 2022	Montant proposé 2^{ème} tranche 2022	<i>Rappel total voté en 2021 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>
Centre Social « Quartier Vitalité »	498 014 €	124 503 €	632 517 €
Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	245 249 €	61 312 €	306 561 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Pernon	340 439 €	75 110 €	425 549 €
Association pour la gestion du centre social de Saint-Just	317 731 €	21 433 €	397 164 €
Association socio-culturelle du Point du Jour	183 535 €	45 884 €	229 419 €
Association du centre social de Champvert	504 314 €	141 078 €	628 892 €
Association pour la gestion du centre social et socioculturel de Gerland	453 834 €	73 458 €	531 289 €
Association pour la gestion du centre social des États-Unis	272 020 €	156 101 €	350 025 €
Association pour la gestion du centre social du quartier Laënnec	471 680 €	117 920 €	589 600 €
Association de gestion du centre social Mermoz Gisèle Halimi	1 031 369 €	233 842 €	1 159 211 €
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise	268 134 €	67 033 €	335 167 €
Centre social Duchère Plateau René Maugius	292 705 €	73 176 €	374 381 €
Association du centre social de la Sauvegarde	381 248 €	95 312 €	456 560 €
Arche de Noé - Fondation Armée du Salut	313 376 €	78 344 €	371 720 €
Fédération Départementale des Centres Sociaux du Rhône	64 595 €	0 €	64 595 €
TOTAL CENTRES SOCIAUX	5 638 243 €	1 364 506 €	6 852 650 €
Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence	756 679 €	174 170 €	925 849 €
Maison pour tous Salle des Rancy	892 005 €	223 001 €	1 115 006 €
Maison des jeunes et de la culture Montchat	821 010 €	205 252 €	1 026 262 €
Maison des jeunes et de la culture de Ménival	375 079 €	93 770 €	438 849 €
Maison des jeunes et de la culture de Saint Just	121 797 €	12 449 €	137 246 €

Associations	Montant voté 1^{ère} tranche 2022	Montant proposé 2^{ème} tranche 2022	<i>Rappel total voté en 2021 (1^{ère} et 2^{ème} tranches)</i>
Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon	550 440 €	137 610 €	688 050 €
MJC Espace 6	189 108 €	47 277 €	236 385 €
Maison des jeunes et de la culture Jean Macé	423 424 €	105 856 €	529 280 €
MJC Monplaisir	777 653 €	194 413 €	925 768 €
Maison des jeunes et de la culture de Laënnec-Mermoz	508 835 €	167 209 €	636 044 €
Maison des jeunes et de la culture de la Duchère	357 518 €	89 379 €	446 897 €
Association Com'Expression	343 895 €	85 974 €	399 869 €
Association Réseau Rhône Ain Saône	48 000 €	20 000 €	38 000 €
TOTAL MJC	6 165 443 €	1 556 360 €	7 543 505 €
Maison de l'Enfance de Lyon 3 ^{ème} Est	168 121 €	22 030 €	210 151 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse	355 740 €	88 935 €	444 675 €
Maison de l'Enfance de Ménival	121 480 €	30 370 €	151 850 €
Maison de l'Enfance du 6 ^{ème}	356 482 €	89 120 €	471 602 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7 ^{ème} arrondissement	323 314 €	80 830 €	404 143 €
Maison de l'Enfance de Monplaisir	453 786 €	99 446 €	507 232 €
Maison de l'Enfance de la Duchère	196 236 €	49 059 €	245 295 €
Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9 ^{ème} - St Rambert	239 894 €	74 973 €	299 867 €
Entraide Pierre Valdo	251 055 €	62 764 €	313 819 €
TOTAL ME	2 466 107 €	597 527 €	3 048 634 €
Association de gestion du pôle 9	639 935 €	159 984 €	799 919 €
Ka fête ô mômes	154 945 €	48 736 €	183 681 €
TOTAL Autres associations d'éducation populaire	794 880 €	208 720 €	983 600 €
TOTAL GENERAL	15 064 673 €	3 727 113 €	18 428 389 €

2- Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions avec les associations concernées.
- 4- La dépense en résultant, soit 3 727 113 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :
- 1 364 506 euros sur la ligne de crédit 41904, nature 65748, fonction 338 après transfert de 219 317 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les centres sociaux) ;
 - 1 556 360 euros sur la ligne de crédit 41892, nature 65748, fonction 338 après transfert de 928 276 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les MJC) ;
 - 597 527 euros depuis la ligne de crédit 41942, nature 65748, fonction 331 après transfert de 150 849 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les Maisons de l'Enfance) ;
 - 208 720 euros depuis la ligne de crédit 99411, nature 65748, fonction 024 après transfert de 120 196 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour Pôle Neuf et Ka fête ô mômes).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET